1758-1768. † Mathurin Le Bouhellec, originaire de Bignan et curé d'ici, gagna cette paroisse au concours du 13 avril 1758, reçut de Rome ses provisions, datées du 1er août, et prit possession canonique le 17 septembre, ayant déjà, on ignore pour quel motif, pris possession civile, dès le 4 juillet précédent. Comme ses prédécesseurs immédiats, il mourut, jeune aussi et n'ayant encore que 40 ans, le 9 mai 1768, et fut inhumé, le 11, dans le cimetière.

1768-1769. R. Jean-Paul Marquer, originaire de Plouay et recteur de Saint-M'hervé, au diocèse de Rennes, l'ayant aussi emporté au concours du 11 août 1768, se vit conférer ce bénéfice par le Pape, le 6 septembre, et en prit possession le 20 novembre. Dès le 14 février de l'année suivante, il donna procuration, pour résigner entre les mains de l'Ordinaire, probablement afin de conserver le rectorat de Saint-M'hervé.

1769-1775. † Vincent-Pierre Le Breton, originaire et prêtre de Saint-Patern, pourvu par l'évêque, le 13 mai 1769, prit possession le 17. Décédé, à l'âge de 50 ans, le 10 avril 1775, il fut inhumé, le 11, dans le cimetière.

1775-1787. † Gilles Chotard, de Saint-Gilles-Hennebont, heureux au concours du 17 juin 1775 et pourvu par le Souverain Pontife, le 27 juillet, prit possession, le 9 septembre. Décédé, à l'âge de 42 ans, le 28 avril 1787, il fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière.

1787-1791. François Tatibouët, originaire de Billiers, pourvu par l'évêque, le 20 juillet 1787, prit possession le 24. Agé de 46 ans, il prêta, le 6 février 1791, en même temps que trois autres prêtres attachés à sa paroisse, le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, comme il le fit, le 5 novembre 1792, pour celui qu'exigeait la loi du 10 août précédent. Il put, en conséquence, conserver le temporel de son bénéfice. A quelle époque abandonna-t-il Plouay? On l'ignore. Mais, dès le mois d'avril 1794, jouissant d'une pension ecclésiastique de 2,400 livres, on le trouve fixé à Lorient, où il mourut en 1804.

PLOUGOUMELEN. (1)

Du territoire de Vannes et à collation libre, cette paroisse, qui semble tirer son nom de celui de Saint Melaine, un des titulaires de son église, a eu la gloire de voir naître sur son territoire, dans le château de

(1) Forme ancienne : *Plœgomelen*, 1387 (chap. de Vannes). Il est facile de voir, dans ce nom, les mots *Plou* et *Melaine*, c'est-à-dire le peuple de saint Melaine.

Pontsal, un des évêques de Vannes les plus distingués, Yves de Pontsal qui, au milieu du xve siècle, occupa si dignement le siège de saint Patern.

Placée sous le vocable de Saint-Philibert, abbé, et de Saint-Melaine, évêque de Rennes, qui tenaient sans doute, comme aujourd'hui encore, le même rang, quoique, dans son *Dictionnaire*, Ogée n'attribue à saint Melaine que la qualité de patron ou mieux de titulaire secondaire, l'église paroissiale renfermait deux chapelles, celles de la Sainte-Trinité et de Saint-Sébastien, et, en outre, un autel de Saint-Jean. Elle reçut, à différentes époques, des réparations considérables et même des réédifications partielles et des additions. Son porche du midi portait la date de 1776. La confrérie du Saint-Sacrement de l'autel ou de l'Adoration perpétuelle y fut érigée, en 1655.

En outre, le territoire de Plougoumelen portait trois chapelles, qui toutes étaient frairiennes.

C'était d'abord celle de Notre-Dame de Béquerel, située en un lieu isolé et non loin du bourg. Le chœur a été bâti sur une source, aux eaux de laquelle la tradition locale et la croyance populaire attribuent la propriété de guérir les maladies de la bouche. Qu'il y ait une source abondante au-dessous de ce chœur, la chose n'est pas douteuse, puisque, à l'extérieur du chevet et au-dessous de la fenêtre, on a pratiqué, dans l'épaisseur du mur, un enfoncement en cintre brisé et jouant le rôle de fontaine intarissable, dont le trop plein se déverse dans un réservoir voisin. Mais cette source n'est point le seul don surnaturel attaché à cet édifice; pour avoir des nouvelles des absents, surtout des marins, leurs parents se rendent ici en pèlerinage et s'imposent la rude tâche de balayer la chapelle et de nettoyer la fontaine, après l'avoir vidée (1).

C'était ensuite la chapelle de Saint-Thuriau, située, à un kilomètre environ du bourg, au village de Lestréviau, dont le nom pourrait bien n'être point étranger à son titulaire.

Il y avait, enfin, celle du village de Locmaria, placée aussi, comme l'indique ce nom, sous le vocable de Notre-Dame.

Dans les siècles reculés, chaque manoir de la paroisse devait aussi, suivant l'usage et comme celui de Pontsal, posséder sa chapelle domestique; mais aucun de ces édifices religieux n'a laissé, à ma connaissance, la moindre trace de son existence, pas plus que la chapelle du lieu de refuge, située au village du Minihy.

Après avoir été, pendant des siècles nombreux, unique gros décimateur de sa paroisse, le recteur de Plougoumelen vit tout-à-coup modifier sa condition. Pour venir au secours de la mense capitulaire de Vannes, qui était en détresse et d'une parfaite insuffisance, par une ordonnance du 27 février 1496 (n. st.), Louis des Allemands, vicaire

(1) *Répertoire archéologique*, par M. Rosenzweig, art. *Plougoumelen*.

général ici de l'évêque Laurent Cibo, unit au chapître de la cathédrale les dîmes de Plougoumelen et réduisit le recteur au rang de simple portionnaire ou de bénéficier à portion congrue. Il n'alla cependant point jusqu'à en faire un vicaire perpétuel; car il n'attribua pas au chapître le droit de patronage sur le rectorat. Si cette annexion ne se fit point à l'occasion du décès du titulaire, comme cela se pratiquait d'ordinaire et comme c'est probable pour le cas présent, il est certain toutefois que ce fut après ce décès que, le 12 juillet de la même année, Guy du Quirissec, chanoine et procureur du chapître, prit, au nom de ce corps, possession du temporel du bénéfice paroissial. Bien qu'un document de 1757 nous apprenne que le chapître, levant alors la dîme à la 33e gerbe, fournissait une somme annuelle de 300 livres au recteur, pour lui tenir, en tout ou en partie, lieu de sa portion congrue, il est positif qu'un concordat postérieur, intervenu entre lui et ce corps, dut lui abandonner une partie des dîmes, pour remplacer cette allocation; puisque, profitant des droits à lui conférés par les édits royaux sur la matière, il déclara, le 18 janvier 1769, opter pour la pension de 500 livres et laisser toutes les dîmes au chapître.

Mais, après comme avant la susdite annexion, le recteur de Plougoumelen eut toujours la jouissance de son presbytère et de toutes ses dépendances. Les bâtiments de cet immeuble, qui était situé sur les confins du bourg, reçurent, en 1644, des réparations considérables. L'état dans lequel il se trouvait, le 9 mai 1679, nous est indiqué par la déclaration que le recteur fournit, à cette date, pour la réformation du domaine royal sous la sénéchaussée d'Auray. Nous lisons, en effet, dans ce document, que le recteur reconnaît et avoue tenir prochement de sa majesté, sous son dit domaine, à titre de fief d'église amorti et à devoir de prières et oraisons, « la maison presbitéralle de la dite paroisse de Plougoumelen, située au bourg dudit Plougoumelen, consistant en un corps de logis couvert d'ardoise, ses écuries, apantifs, sa cour close, au-devant, et son jardin, au derrière; le tout en un tenant cerné de murailles, contenant en tout, sous fonds, un quart de journal une corde et un tiers de corde, ouvrant par le devant du bout du septentrion sur le chemin et franchises dudit bourg qui conduit à l'église paroissialle, de l'autre bout donnant à terre de M. de Trevien de Lorveloux, du costé du levant à terre de M. de Limoges de Lommaria, conseiller au Parlement de Bretagne, et de l'autre costé au chemin qui conduit dudit bourg à la chapelle de Béquerel... Sur lesquelles choses le dit sieur recteur déclare n'être deüs auchunes charges à sa majesté que seulement obéissance et le droit de décimes qu'il paye annuellement, se soumettant à suivre le distroit du four bannal et des moulins du Roy situés sous la banlieue et en payer les devoirs ordinaires aux fins de la coutume de ce pays. » Le 15 avril 1799, une maison et un jardin, provenant de la cure de Plougoumelen et mis par une loi antérieure à la disposition de la nation,

furent vendus au profit du trésor. Il y a lieu de supposer que l'immeuble ainsi aliéné n'était autre que l'ancien presbytère.

Avec le temps, huit chapellenies s'étaient fondées sur cette paroisse.

C'était d'abord celle de Saint-Jean, présentée par le recteur, conférée par l'évêque et desservie, dans l'église paroissiale, à l'autel du saint dont elle portait le nom. Ses charges qui, en 1640, étaient d'une messe chaque mardi, furent réduites, à une date inconnue, et ne consistaient plus, en 1761, qu'en deux messes par mois, célébrées le mardi de chaque seconde semaine. Composé d'une petite maison avec jardin, au bourg, et d'une pièce de terre sous labeur, auprès de ce bourg, son temporel, affermé 60 livres, quand vint la Révolution, ne fut point vendu, quoique mis à la disposition de la nation. Au commencement de ce siècle, il a été attaché à la fabrique.

Le 5 février 1693, la chapellenie de la Trinité fut fondée par les sieurs de Trévient, manoir de Plougoumelen, qui la chargèrent d'une messe à célébrer par semaine dans la chapelle de la Trinité, qui se trouvait sur la gauche de la nef de l'église paroissiale, et la dotèrent de deux perrées et demie de seigle et d'une rente annuelle de 2 livres et 10 sols en argent, le tout assis sur une tenue située au bourg. Non aliénée pendant la Révolution, cette tenue fut réclamée par la fabrique de l'église paroissiale qui, le 10 avril 1824, obtint du directeur du domaine, à Vannes, un avis favorable à sa demande. Pendant toute la durée du siècle dernier, ce petit bénéfice se présentait et se conférait, en même temps que les deux suivants, au même titulaire; ce qui permet de présumer qu'ils avaient le même patron.

Sur la chapellenie de Saint-Sébastien, desservie aussi dans l'église paroissiale et dans la chapelle du Saint sous le vocable duquel elle se trouvait placée, les renseignements font complètement défaut.

Celle de Saint-Thuriau, desservie pareillement dans la chapelle du Saint dont elle portait le nom, au village de Lestréviau, était dotée d'une maison et d'un jardin situés au bourg. Cet immeuble fut vendu, le 15 janvier 1799, au profit de la nation.

La chapellenie des Pérennès ou du Saint-Sacrement, présentée par les héritiers de son fondateur, resté inconnu, avait son service au maître-autel de l'église paroissiale et, au bourg, sa dotation composée d'une maison et d'un jardin. On lui connaît des titulaires à partir de 1709 jusqu'en 1790.

Il y avait, enfin, deux chapellenies dites des Guen, conférées au même titulaire, et une de Saint-Avit. Sur elles, les rares renseignements rencontrés n'ont appris que leurs noms et ceux de leurs chapelains au milieu du siècle dernier.

Recteurs de Plougoumelen.

.....1334..... Barthélemy Berthou de Markillero, dont l'existence et le rectorat ici nous sont révélés par la fondation, faite par lui, en 1334, dans la cathédrale de Vannes, de la chapellenie de Saint-Barthélemy, son patron.

1374-1384. Eudes Euzanic.

1453-1461. R. Yves Le Carrer, né en 1403, choriste de la cathédrale et pénitencier de l'évêque, fut un des témoins entendus à l'enquête pour la canonisation de saint Vincent-Ferrier.

1461-1495. † Jean Le Carrer, sans doute de la famille du précédent. Ce fut à l'occasion de son décès, que les dîmes de la paroisse se trouvèrent annexées au chapître de la cathédrale.

1530-1532. † Jean Le Bobinec, chanoine de Vannes, donna procuration, pour résigner entre les mains du Pape, en faveur d'un autre Jean Le Bobinec, son neveu, avec réserve des fruits rectoriaux; mais il mourut, le 15 décembre 1532, trop tôt pour que cet acte pût recevoir son effet.

1532-1559. † Jean Rouxel, aussi chanoine de Vannes, pourvu, sans doute par l'Ordinaire, mourut le 27 juin 1559.

1567. R. Jean Le Métayer ou Le Meithour, prêtre du diocèse et futur chanoine aussi, résigna entre les mains du Pape, le 22 novembre 1567.

1567-1572. Jean Lezech, prêtre du diocèse, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la résignation du précédent, dut avoir pour compétiteur un Jean Govello qui mourut en 1569.

1587-1595. † Noël Le Guen, recteur de Remungol, mourut en février 1595.

1595-1603. R. Vincent Callier, déjà chanoine de Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 9 février 1595, résigna, en 1603, entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1603-1618. Bertrand Machefer, prêtre du diocèse de Rennes et diacre de la cathédrale de Vannes, pourvu en Cour de Rome, portait encore le titre de recteur, en 1618.

1619-1621. Louis Questier, pourvu en 1619.

1621-1628. R. Jean Boëdan résigna entre les mains du Pape, pour permuter avec le suivant contre la paroisse de Saint-Gonnery.

1628-1632. Jacques Le Méther, chanoine de Vannes et mort en 1636, dut résigner en faveur du suivant.

1636-1651. † Jean Le Méther, décédé le 20 octobre 1651, fut inhumé le 21, en la chapelle Saint-Yves, dans la cathédrale.

1652-1679. Jean Crose est encore recteur de Plougoumelen, en mai 1679. On ne sait ni quand, ni comment finit son rectorat.

1680-1687. R. Pierre Richard résigna, en 1687, pour devenir recteur de Saint-Goustan d'Auray.

1687-1710. † Maurice Coquen, recteur de Billiers, mourut en octobre 1710.

1710-1730. † Yves Toumelot, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu par l'évêque, le 17 octobre 1710, prit possession le 23. Décédé, à l'âge de 55 ans, le 7 mars 1730, il fut inhumé, le 8, dans le cimetière.

1730-1747. R. Jean Mevel, prêtre du diocèse de Saint-Pol-de-Léon, pourvu par le Pape, le 1er septembre 1730, prit possession le 2 avril 1731. Il eut à défendre cette possession contre Olivier La Cornière, que l'évêque pourvut de cette paroisse, le 24 mars 1730, et qui en prit possession le 26. L'ayant débouté de ses prétentions, Mevel voulut, en 1743, résigner entre les mains du Pape en faveur de Jean Menard; ce projet ne se réalisa point alors, mais ils permutèrent en 1747.

1747-1751. R. Jean Menard, recteur de Motreff, dans le diocèse de Cornouaille, pourvu de Plougoumelen, une première fois, le 12 mai 1743, en prit possession civile le 16 décembre de la même année. Sans qu'on en sache le motif, il ne s'installa point ici à cette date. Mais, pourvu, une seconde fois, en Cour de Rome, le 12 mai 1747, sur une nouvelle résignation de Mevel, pour permuter avec lui, il prit possession canonique le 28 octobre. Il résigna, lui-même, entre les mains de l'Ordinaire, le 16 septembre 1751.

1751-1763. R. Jean Le Guénédal, originaire de Saint-Goustan d'Auray et sacriste de l'église paroissiale de Saint-Gildas, dans la même ville, pourvu par l'évêque, le jour même de la résignation du précédent, prit possession le 18. Il résigna, à son tour, entre les mains de l'Ordinaire, le 18 novembre 1763, et devint ensuite recteur de Saint-Jean-Brévelay.

1763-1767. † François Georges, originaire de Plougoumelen et curé de Grand-Champ, pourvu par l'évêque, le 18 novembre 1763, prit possession le 22. Décédé, à l'âge de 51 ans, le 30 juin 1767, il fut inhumé, le premier juillet, dans le cimetière.

1767-1792. Mathurin Derian, originaire et curé de Plumelin, pourvu par l'Ordinaire, le 28 juillet 1767, prit possession le 4 août. Abandonnant toutes les dîmes de sa paroisse au chapître, il opta, le 19 janvier 1769, pour la pension annuelle de 500 livres. Comme il avait refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il avait, à cause de son âge, la faculté de choisir entre la détention et la déportation. Il préféra s'éloigner du territoire français. En conséquence, il se présenta, le 9 septembre 1792, devant la municipalité de Plougoumelen, pour prendre un passe-port, déclarant être âgé de 69 ans et avoir l'intention de se retirer en Espagne. On ignore ce qu'il devint ensuite; mais on sait qu'il ne reparut point, après le Concordat, à la tête de son troupeau.

PLOUHARNEL. (1)

Du territoire de Pont-Belz et à collation libre, cette paroisse avait, jadis et dès le XVIe siècle à notre connaissance certaine, saint Armel pour patron de la localité et, aussi, pour titulaire de son église paroissiale. Cette église renfermait, en 1730, une chapelle placée sous le vocable de la Sainte-Trinité, et était contiguë, au commencement du XVIIe siècle, à une autre chapelle désignée alors sous le non d'*Ilis Audran*. Le lieu de la sépulture des prêtres s'y trouvait *comme on montait au lutrin*, c'est-à-dire, sans doute, au jubé, suivant une mention de 1614, qui nous révèle cette particularité. Un document du 13 novembre 1718 indique, comme faite à cette date, la bénédiction d'une cloche *pour la chapelle de Saint-Gilles*, que je ne sais où placer, non plus que celle de Notre-Dame de Plusquer, dont parlent les continuateurs d'Ogée.

Sur cette paroisse, il y avait, en outre, la chapelle de Sainte-Barbe, située au petit village de ce nom et rendue célèbre par l'affaire de Quibéron, en 1795.

Celle de Notre-Dame-des-Fleurs s'élevait sur les confins du bourg. A cause de la contagion, qui sévissait alors sur tout le territoire de Plouharnel et notamment sur la campagne, le service curial s'y réfugia au commencement de 1599. Pendant les mois de février et de mars, pas

(1) Formes anciennes : *Ploiarnel*, 1387 (Chap. de Vannes). — *Ploeznael*, 1442 (Sénéchaussée d'Auray). — Comme beaucoup d'autres, j'avais cru, pendant longtemps, devoir décomposer ce nom en *Plou* et *Carnèle*, et y voir, ainsi qu'à *Plou-Carnac*, le plou ou le peuple du reliquaire ou du cimetière, par allusion à la grande nécropole que pourrait marquer le monument de Carnac, Erdeven et Plouharnel; mais force m'a été de changer d'opinion, en découvrant que l'église paroissiale a eu et a encore saint Armel pour titulaire.